



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT
(Ardèche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 20 août 2020

Le vingt août deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-de-Montagut, régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrits par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacquy BARBISAN, Maire

Étaient présents : Jacquy BARBISAN, Mathieu HERITIER, Bastien JACOB, Sébastien JOURDAN, Vanessa LESVEQUE, Jean-Paul RIBES, Eveline ROBERT, Amélie ROISSAC, Laurence ROCHE, Damien DESESTRET.

Étaient absents ou excusés :

Étaient représentés : Jean-Louis BEYRON représenté par Jean-Paul RIBES, Aurélie HAVOND représentée par Amélie ROISSAC, Pierre AVENAS représenté par Eveline ROBERT, Audrey PUECH représentée par Jacquy BARBISAN, Marie-Claude MOREL représentée par Vanessa LESVEQUE

Secrétaire de Séance : Sébastien JOURDAN, Amélie ROISSAC
Assiste : Sophie VOLLE, secrétaire de mairie

Ordre du jour

En entrée de séance, le maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour pour délibération. Il s'agit d'approuver la convention relative à l'installation d'une sirène communale au système d'alerte et d'information des populations (SAIP)
Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

1- Modification du procès-verbal du 01/07/2020

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier un terme dans le procès-verbal du 01 juillet 2020 qui portait à confusion
Il s'agit du point « levée du barrage » porté en questions diverses. Dans la phrase « après une réunion..., le maire et Pierre AVENAS ont obtenu » le « ont obtenu » est remplacé par « ont pris acte »

Le conseil municipal n'apporte aucune objection à cette modification.

2- Validation du procès-verbal du 27/07/2020

Le conseil municipal approuve à 13 voix pour et 2 voix contre le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2020.

Le conseil municipal demande de rajouter sur le procès-verbal l'absence de Mr BEYRON en début de séance. Mr BEYRON est entré en séance au point n°3 « approbation du budget général ».

Réhabilitation d'une friche industrielle - Demande de subventions

La commune possède un local industriel (ex société de transport) qui est aujourd'hui une friche industrielle dangereuse et qui entrave le développement du quartier en pleine expansion économique.

L'objectif premier est de créer un espace de vie nécessaire au cœur du quartier aux fins d'embellissement (espace arboré, sanitaires, point d'eau, bancs publics...) mais aussi d'accroître les places de stationnement pour répondre au développement économique et améliorer l'accès à la station-service et au gymnase en élargissant la chaussée.

Le projet est estimé à 151 187.02 € qui pourrait être financé en partie par l'Etat et la Région. Il convient donc de valider un plan de financement qui pourrait s'articuler ainsi :

	Taux	Montant HT
Subvention Région - Dispositif bonus relance	50 %	75 593.51 €
Subvention DSIL (Etat)	30 %	45 356.10 €
Fonds propres	20 %	30 237.41 €
TOTAL		151 187.02 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à 13 voix pour et 2 abstentions

- Valide le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite l'aide de La Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif « bonus relance 2020-2021 »
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)
- Charge le maire du dépôt des différents dossiers,
- Autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de ce projet.

L'opposition invoque le manque d'information pour expliquer son abstention à ce vote. Le maire en prend note et explique la nécessité de délibérer rapidement pour bénéficier du plan de relance mis en place par le Gouvernement en direction des collectivités. Une réunion de la commission des travaux aura lieu prochainement.

A la question sur le devenir du local technique des agents, le maire indique que plusieurs pistes sont à l'étude. D'autres locaux doivent se libérer prochainement.

Restauration de terrasses - Demande de subventions

La commune possède des terrasses agricoles qui sont aujourd'hui totalement en friche. L'objectif premier de ce programme est de remettre en valeur une terre agricole aujourd'hui abandonnée, de sensibiliser à la restauration des terrasses mais aussi d'embellir le paysage aux abords de la Dolce Via et favoriser ainsi l'attrait touristique de toute une région.

De plus, ce programme a également pour vocation de permettre à une association d'insertion sociale de s'impliquer dans la réalisation du projet.

Le projet est estimé à 19 000 € et pourrait être financé en partie par l'Etat et la Région. Il convient donc de valider un plan de financement qui pourrait s'articuler ainsi :

	Taux	Montant
Subvention Région - Dispositif Ambition Région	30 %	5 700.00 €
Subvention DSIL (Etat)	50 %	9 500.00 €
Fonds propres	20 %	3 800.00 €
TOTAL		19 000.00 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention

- Valide le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite l'aide de La Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif « Ambition Région »
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)
- Charge le maire du dépôt des différents dossiers,
- Autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de ce projet.

5- Délibération n° 2020-2008-003

Travaux sur le bâtiment abritant l'Agence Postale Communale

L'agence postale communale est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2020. Elle a pris place dans les anciens locaux de la Poste. Des travaux de rafraîchissement du bâtiment sont nécessaires notamment au niveau des peintures que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment.

La Poste soutient les communes et apporte une aide à l'investissement pour les travaux réalisés sur les agences postales communales, pouvant aller jusqu'à une prise en charge globale de 20 000.00 €.

Le maire demande au conseil municipal de délibérer pour acter ces travaux et solliciter l'aide de la Poste.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à 13 voix pour et 2 abstentions

- Sollicite La Poste pour une aide au financement des travaux de l'agence postale communale
- Autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de ce projet.

6 - Délibération n° 2020-2808-004

Convention relative à l'installation d'une sirène communale au système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

La présente convention porte sur l'installation d'une sirène d'alerte, propriété de la commune, sur un bâtiment propriété de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).

Cette convention tripartite sera signée avec l'Etat, la CAPCA et la commune. Elle fixe les obligations de chacun dans le cadre de ce raccordement, mais également de l'entretien ultérieur du système afin d'assurer le bon fonctionnement de l'alerte et de l'information des populations.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et prendra effet à la date de la signature des parties du procès-verbal d'installation des matériels de raccordement au SAIP. Elle pourra faire l'objet d'avenant.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- Valide la convention portant sur l'installation d'une sirène au SAIP
- Autorise le maire à signer l'acte s'y rapportant

QUESTIONS DIVERSES

1- Challenge de la « commune la plus sportive »

Le maire donne lecture d'un courrier émanant du comité départemental des médaillés jeunesse et sport de l'Ardèche dans lequel les communes sont invitées à participer au challenge de la « ville la plus sportive ». Ce challenge a pour objectif de démontrer les valeurs sportives de la commune, de mettre à l'honneur les bénévoles et renforcer la dynamique associative. Le maire convie le conseil municipal à déposer un dossier de candidature au plus tard le 30 novembre 2020.

2- Installation du local technique ADN / fibre optique

Le maire rappelle que lors du conseil municipal précédent, Pierre AVENAS avait évoqué les 3 emplacements proposés aux responsables ADN pour l'installation d'un local dédié à la fibre optique à savoir :

- Sous le collège (en dessous du wagon)
- Vers le gymnase
- Sur le parking des cités, à proximité du point d'apport des ordures ménagères

C'est finalement le site situé près du gymnase (parcelle AI563-route du manoulier) qui a été retenu par la société ADN.

3- Invitation à la découverte de la biodiversité de l'Eyrieux et de la Gluère

Une réunion d'information aura lieu le jeudi 27 août à 18h30 à la salle du Manoulier. Il s'agit d'un focus sur le sonneur à ventre jaune. Réunion encadrée par le PNR des Monts d'Ardèche et Natura 2000.

4- Courrier de Mr MARINIER

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de Mr MARINIER, demeurant chemin de la croix qui sollicite l'installation d'un panneau de limitation de vitesse à l'entrée du lotissement. Il a constaté une vitesse excessive dans ce quartier depuis quelques temps.

Par ailleurs, aucun autre constat de vitesse excessive n'a été rapporté. Il est précisé qu'au vu de la configuration de l'entrée du lotissement, il semble difficile de rouler vite dans ce secteur.

Une information générale par le biais du panneau d'information sera faite pour inviter à la prudence à l'entrée du lotissement mais également sur l'ensemble de la commune. Une réponse sera faite à Mr Marinier.

- 5- Il a été signalé la **divagation de chats** errants au quartier Maléon- le maire s'est rendu sur place à 3 reprises pour sensibiliser les riverains afin de ne pas les attirer.

6- Baignade interdite

La plage de fontugne est actuellement fermée par décision de l'ARS, en raison de mauvaises analyses d'eaux. De nouvelles analyses sont en cours et devraient permettre une réouverture au plus tôt.

- 7- Le maire informe également qu'il souhaite **sécuriser le pont du Moulinon**. En effet, la hauteur des parapets n'est plus réglementaire et il devient très dangereux de traverser ce pont à pied ou à vélo.

Après une rencontre avec Mr LEBRE, Maire de Saint-Michel-de-Chabrilanoux, pour partie propriétaire de ce pont, un chiffrage des travaux sera effectué rapidement afin de sécuriser cette structure.

- 8- **Une brocante** est organisée dimanche 23 août dans les rues du village. Plus de 50 exposants sont attendus.

9- Rentrée scolaire

Des précisions sont apportées sur la rentrée scolaire.

Les travaux engagés pendant les vacances scolaires à l'école du Moulinon sont achevés.

Le personnel du service scolaire est en place. Les postes ont été retravaillés afin que d'avoir une meilleure cohérence dans les plannings mais aussi sur le secteur géographique. Une réunion avec l'ensemble du personnel est organisée le lundi 24 août avec une visite dans chaque école.

10- Commission de contrôle des listes électorales

Le maire donne la composition de la commission chargée de contrôler les listes électorales. Il rappelle que dans les communes de plus de 1000 habitants qui comptaient plus de 2 listes lors des élections municipales, la commission se compose de 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire et 2 conseillers de la seconde liste (hors maire et adjoints)

Sont donc désignés membres de la commission

- Mr Jean-Louis BEYRON
- Mme Aurélie HAVOND
- Mr Bastien JACOB
- Mme Laurence ROCHE
- Mr Sébastien JOURDAN

Séance levée à 20h15

Procès-verbal adopté à l'unanimité par le conseil municipal en séance du 28 octobre 2020. Le Maire, J.BARBISAN